

■ **A.MARCHON SA**, à Granges-Paccot, CH-217-0135862-9, continuation de l'entreprise exploitée jusqu'ici par Antoine Marchon SA, etc. (FOSC du 10.05.2005, p. 7). La procuration collective à deux de Chassot Jean-Daniel et Robatel Marie-Thérèse est radiée. Castelli Michel, inscrit, est nommé directeur, avec signature collective à deux. Lubojanski Andreas, inscrit, et Crippa Claudio, de Bösingén, à Wünnewil-Flamatt, sont nommés membre du comité de direction, tous deux avec procuration collective à deux. Procuration collective à deux est conférée à Zbinden Chollet Yvonne, de Prez-vers-Noréaz et Brünisried, à Brünisried.

Journal no 628 du 18.02.2008

(04355718 / CH-217.0.135.862-9)